



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Guyane : logement

Question écrite n° 10429

Texte de la question

M Elie Castor indique a M le ministre d'Etat, ministre de l'equipement et du logement, que Kourou dispose, pour la realisation de son projet urbain, de l'aide de la societe immobiliere de Kourou (S IM. KO) et des services extérieurs de l'Etat, notamment de la DDE Il lui demande de bien vouloir lui faire savoir si des directives precises ne peuvent pas etre donnees pour que d'autres communes qui connaissent un dynamisme certain, ou pour lesquelles un programme de restructuration s'avere necessaire, beneficent des memes avantages.

Texte de la réponse

Reponse. - La poursuite du programme spatial europeen avec, notamment, le demarrage envisage des programmes Ariane 5 et Hermes va se traduire par des retombes economiques sur le departement de la Guyane. En particulier, c'est tout l'axe allant de Rochambeau et de Degrad des Cannes a Sinnamary qui est appele a connaitre des mutations liees au developpement de la Guyane. Il convient d'analyser ces mutations et leur traduction spatiale dans le cadre du schema d'aménagement regional (SAR). Cette reflexion prealable est necessaire avant toute operation d'aménagement de grande ampleur, le schema d'aménagement regional devant servir de base et de reference pour les projets urbains. Les services extérieurs de l'Etat (direction departementale de l'equipement) sont, bien entendu, prêts a participer et a apporter leur aide aux reflexions qui seront menees par les collectivites locales sur ce theme. De plus, la direction departementale de l'equipement peut, conformement aux textes en vigueur, effectuer des missions pour les collectivites locales quelles qu'elles soient, dans le cadre de ses attributions. En ce qui concerne les operateurs, une reflexion doit egalement etre menee sur les attributions et roles respectifs de l'Agence departementale d'urbanisme de la Guyane (ADUG) et de la societe d'economie mixte pour l'aménagement de la Guyane (SEMAGU), la premiere devant avoir une mission de reflexion a moyen et long terme sur le developpement et l'aménagement du departement, la seconde un role plus axe vers la realisation physique d'operations d'aménagement. Le contrat d'objectifs passe entre l'Etat et l'Agence departementale d'urbanisme de la Guyane permet de preciser les axes d'etudes et d'actions de l'agence pour lesquels l'Etat apporte son concours financier.

Données clés

Auteur : [M. Castor](#) 

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10429

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 1989, page 1093